

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°382

SEPTEMBRE 2024

SPÉCIALE MUTATIONS 2025

Les mutations sont autorisées tout au long de l'année pour tous les licenciés avec les restrictions suivantes :

- Les licenciés inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion lors de l'année N-2, l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), ainsi que les licenciés inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Espoirs et Collectifs Nationaux lors l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), doivent présenter leur demande de mutation **avant le 15 octobre 2024**.
- Le bureau rend sa décision au **plus tard le 30 novembre 2024**
L'absence de réponse à cette date vaut accord.
- Une association ne peut licencier chaque saison plus d'une personne mutant cette même saison et inscrite sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau Elite, Senior, Relève, Reconversion lors de l'année N-2, l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), ou Espoir et Collectifs Nationaux lors de l'année N-1 ou l'année N (la saison en cours), et ce dans le but de maintenir un équilibre sportif entre les clubs.

Toutefois des dérogations peuvent être accordées, par le bureau de la fédération, si le rameur justifie soit :

- D'un changement d'établissement scolaire, de filière d'études supérieures, ou d'une spécialisation absente au sein de son établissement supérieur d'origine,
- D'un déménagement familial,
- D'une mutation professionnelle.

Le rameur produit tout élément justifiant sa demande de dérogation auprès du bureau fédéral. Ce dernier se réserve le droit de demander tout type de justificatifs complémentaires.

Nous vous invitons à consulter les textes dans leur intégralité via les liens suivants :

- L'annexe 10 – Règlement des championnats et critères
[https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_10-Re%CC%80glement-des-championnats-et-crite%CC%81riums-CD-2024-06-08\(modifs\)-20240618095909.pdf](https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-RI-Annexe_10-Re%CC%80glement-des-championnats-et-crite%CC%81riums-CD-2024-06-08(modifs)-20240618095909.pdf)
- L'annexe 9 - Règlement des mutations :
https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-6-VNoiretRouge--Annexe_9-24072023-20230804111538.pdf
- Les indemnités de formation basées sur l'appartenance du sportif aux listes ministérielles, consultables sur :
https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Ann-6-VNoiretRouge--Annexe_9-24072023-20230804111538.pdf